

# **DOSSIER ZUS**

## **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 25**

### **VOUS INFORME DE LA SITUATION ACTUELLE**

### **ET DES ACTIONS A POURSUIVRE POUR OBTENIR VOTRE DÛ**

En début d'année 2016, nous avons conseillé à tous les agents du Doubs concernés par le dispositif ZUS de formuler un recours hiérarchique à l'aide d'imprimés types fournis par notre organisation syndicale et cela, sans aucune condition d'appartenance à Solidaires Finances Publiques. Vous avez été près d'une centaine à effectuer ces recours avec notre aide et ceux-ci, cumulés avec ceux des collègues d'autres départements, ont permis de remettre la Direction Générale sous pression pour le paiement des sommes dues.

Cela a conduit à la réunion ZUS du 11 avril à la Direction Générale où cette dernière a déclaré que pour elle, tout ce qui était avant 2009 était prescrit et qu'il lui resterait seulement à payer la période 2009 à 2011, puisque tous les rappels afférents à la période postérieure à 2011 (dite contemporaine) seront, selon ses affirmations, effectués fin 2016.

Solidaires Finances Publiques ne partage bien évidemment pas la position relative à la prescription quadriennale avancée par la Direction Générale. Pour ne pas payer son dû, cette dernière se réfugie derrière cet argument en espérant décourager les agents et cela n'est pas acceptable.

Solidaires Finances Publiques s'est assuré les services de juristes qui ont confirmé que cette position de la Direction Générale était attaquant. Afin d'obtenir le rappel des sommes couvrant la période 1998 à 2011, la seule solution pour chacun réside désormais à tenter un recours auprès du Tribunal Administratif.

Solidaires Finances Publiques vous conseille fortement de recourir à cette action en justice, mais il faut savoir qu'elle est coûteuse (il est fortement souhaitable de s'adjoindre les services d'un avocat) et comme tout recours en justice, aléatoire, si ce recours n'est pas parfaitement formulé.

Cette procédure est individuelle et il appartient à chacun de décider d'engager ou non cette démarche.

Si vous entendez poursuivre l'action, n'hésitez donc pas à contacter nos représentants, ils pourront vous aider à prendre votre décision et vous guider dans les démarches à entreprendre puis, le cas échéant, à monter avec vous votre dossier de recours.

**Sur les ZUS comme sur les emplois et les missions,  
Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien !**